



**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**
B.P. 9006 – MOTU UTA
98 715 – PAPEETE – POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 5 avril 2012

Dossier suivi par : Marc JANNIER
Chargé de communication

Tél : 50 55 53
Fax : 43 55 45
Email: marc.jannier@douane.pf

INFORMATION MEDIA

DESTRUCTION DE MARCHANDISES SAISIES

La direction des douanes de Polynésie française procèdera à la destruction de lots importants de marchandises saisies, confisquées ou abandonnées

Jeudi 26 avril à 14h30
Zone portuaire sous douane
à
Motu Uta

Vous êtes invités à y assister.

Le mode de destruction sera adapté à la nature des marchandises et sera opéré principalement par écrasement et lacération.

Un dossier complet mentionnant la nature, le nombre et la valeur en douane des marchandises détruites, vous sera remis sur place.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le chargé de communication ou Ahélya Frébault au 50 55 52